



Programme de formation 2020-2021



1. Annulation

FORMATION EN LIGNE

Vous pouvez annuler toute inscription à une formation 30 jours avant la date de la formation sans pénalité.

FORMATION EN PRÉSENTIEL

Vous pouvez annuler toute inscription à une formation **30 jours avant** la date de la formation sans pénalité.

DANS LES 2 CAS, vous devez nous informer par écrit à formation@arihq.com. Cette annulation vous sera confirmée par courriel et cette confirmation fera preuve de votre annulation dans les délais.

Passé ces délais, les places étant limitées, vous vous engagez à ce que toute personne inscrite soit présente à la formation :

- Vous devez donc remplacer le participant par un autre et ce, jusqu'au jour même de la formation. Dans ce cas, merci de nous informer par écrit à formation@arihq.com dès que le changement survient.
- Advenant que la personne inscrite ne se présente pas à la formation, des frais de pénalité de 50\$ pour une formation en ligne ou de 100 \$ pour une formation en présentiel, par participant, seront facturés.
- Des frais de pénalités de 100 \$ par participant peuvent s'appliquer pour *une formation sur demande* organisée dans une RI, si le minimum de participants requis n'est pas respecté.

2. Montants forfaitaires

Pour soutenir la RI dans la prise en charge des frais afférents à la formation, soit les frais de remplacement, de déplacement et/ou de repas :

- Un montant forfaitaire de 125,68 \$ (incluant le kilométrage 50 km et moins aller-retour du lieu de formation + dîner) est alloué par participant et par jour de formation complète;
- Un montant forfaitaire de 61,38 \$ (incluant le kilométrage 50 km et moins aller-retour du lieu de formation) est alloué par participant et par demi-journée de formation;
- Pour les formations en ligne, 50 \$ par participant sont versés pour une formation de 4 heures et moins et 100 \$ par participant pour une journée de formation de plus de 4 heures.

Les montants forfaitaires sont payés directement par l'ARIHQ à la RI dans un délai de 90 jours après la réception des présences des participants de la part de l'organisme de formation.

3. Formulaire de demande de remboursement

Doit être rempli dans 2 conditions seulement :

L'ARIHQ rembourse également certains frais afférents à la formation en plus des montants forfaitaires :

- Si le lieu de formation le plus proche se trouve à plus de 50 km aller-retour de l'adresse de la RI, les kilomètres supplémentaires sont remboursés à raison de 0,455 \$ par km ;
- Si le lieu de formation le plus proche se trouve à plus de 200 km aller-retour de l'adresse de la RI, les kilomètres supplémentaires sont remboursés à raison de 0,455 \$ par km, et l'hébergement et les repas sont remboursés comme suit :
 - **Formation d'une demi-journée en matinée** : 1 nuit d'hôtel la veille, 1 souper, 1 déjeuner
 - **Formation d'une journée** : 1 nuit d'hôtel la veille, 1 souper, 1 déjeuner
 - **Formation de 2 jours** : 2 nuits d'hôtel, 2 soupers, 2 déjeuners
- Les montants accordés sont : maximum 125 \$ par nuit d'hôtel (sur présentation de la facture acquittée), 21,55 \$ par souper et 10,40 \$ par déjeuner.